Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-20260234-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoir : 2
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Était absent (1):
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BASSE FLEURIAIS : CONVENTION AVEC LE SDE35

Gérard Beaugendre, adjoint à la voire fait part d'une étude technique réalisée par le syndicat départemental d'énergie 35 relative à l'effacement des réseaux rue de la basse Fleuriais.
En outre en prévision de la création du belvédère à l'angle de cette rue, il convient de prévoir les travaux en amont.
Il est rappelé que le SDE35 en sa qualité de maître d'ouvrage et de porte la maître d'œuvre porte l'investissement de l'opération. La participation de la commune est déterminée en application du guide annuel des aides validé par le comité syndical du SDE35.

Le SDE propose une convention prévoyant les modalités financières suivantes :
Réseau électrique : reste à charge de 13 071.26 €
Réseau éclairage public : reste à charge de 3 946.38 €
Travaux sur infrastructures de télécommunications : reste à charge de 2 567.14 €
Le SDE propose une convention prévoyant les modalités financières suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
ACCEPTE le tracé et ces modalités financières.
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDE35.
DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme.
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL